

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

Jun 2025  
n° 186

## LA MÉTAMORPHOSE DE PARIS

Les projets d'embellissement de l'avenue des Champs-Élysées, de la place de la Concorde (voir la Lettre n° 182 de juin 2024) et peut-être celui de la rue de Rivoli (voir l'article en page 8) transforment le centre de Paris.

Encore faut-il que ces efforts pour repenser l'espace urbain s'inscrivent dans une vision globale qui serve non seulement les touristes et l'image internationale de la Ville, mais aussi les Parisiens qui y vivent et les entreprises qui y travaillent. Au moment où Paris se dépeuple, il est important de se rappeler que l'urbanisme influence directement les modes de vie, les déplacements, la consommation énergétique et la gestion des ressources naturelles.

Les nouveaux architectes et les instances dirigeantes, qui parlent beaucoup de réduction de l'empreinte carbone, de matériaux recyclables et de végétalisation, devraient aussi respecter deux principes qui nous tiennent particulièrement à cœur :

- S'inscrire dans une ville où l'histoire est omniprésente : il ne s'agit pas d'être contre l'architecture moderne, mais celle-ci doit vivre en harmonie avec le patrimoine existant. Les façades anciennes devraient être conservées lorsqu'elles sont des éléments architecturaux identitaires d'un quartier. Les perspectives devraient être respectées, car elles permettent à la ville de respirer et l'embellissent. Nous sommes d'ailleurs heureux de voir restaurée celle du Champ-de-Mars grâce aux actions des associations riveraines qui ont permis le démantèlement du Grand Palais Éphémère.
- S'adapter à toutes les mobilités pour faciliter les trajets de tous, piétons, automobiles, cyclistes et développer les transports en commun.



Alors, à quoi ressemblera Paris en 2050 ?

Paris fait partie des cinq villes européennes - Londres, Paris, Berlin, Copenhague et Oslo - figurant dans le top 10 des villes les plus dynamiques et les plus agréables à vivre. Ce classement de 183 villes dans 92 pays est établi sur la base de neuf critères clés : le capital humain, la cohésion sociale, l'économie, la gouvernance, l'environnement, la mobilité et les transports, l'urbanisme, le profil international et la technologie (indice Cities in Motion (CIMI) publié par l'École supérieure de commerce de l'université de Navarre, Espagne (IESE)).

Conquérons la première place !

Suzanne Babey  
Présidente

# IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

## Rue du Ranelagh

On peut s'interroger sur l'origine du nom anglais de cette rue : Lord Ranelagh, né au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'y a probablement jamais habité, car il avait une propriété à Londres dans le quartier de Chelsea dans laquelle il organisait des bals et des fêtes.

Ce sont des admirateurs français qui ont eu l'idée d'en faire de même sur les pelouses de l'ancien château de la Muette, disparu aujourd'hui, en y installant salles de bal, cafés et restaurants. Ce lieu était très à la mode et fréquenté par la Cour jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La rue a été ouverte en 1824.

**N° 40** : un charmant petit cottage qui devait servir de commun pour l'hôtel particulier voisin. Un délicat jeu de briques de deux tons de rose anime la façade. La toiture agrémentée de lucarnes est couverte d'ardoises.

L'ensemble est cerné d'une frise en bois finement découpée et peinte en blanc (*photo ci-dessous à gauche*).



**N° 69 - 71** : le lycée Molière a été construit par l'architecte Joseph Vaudremer de 1886 à 1888 pour une école de jeunes filles.

L'utilisation de la brique de façon majoritaire a été choisie pour des raisons économiques. La pierre n'est là que pour renforcer la structure existante (*photos ci-dessus au centre et à droite*).

Quand on entre, un premier jardin paysagé est séparé de la cour par un élégant bâtiment avec des arches qui a été conçu dans le but de faire rejoindre les deux constructions principales.



**N° 90** : charmant hôtel particulier datant de 1883, conçu par l'architecte Léon Salvan. Il correspond à l'architecture classique en pierre de taille blanche du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'esprit Napoléon III, à la mode à l'époque (*photo ci-dessus à gauche*).

**N° 92 - 94** : deux hôtels particuliers contigus bâtis en 1885 par Auguste Duvert (*photos ci-dessus au centre et à droite*) :

- Le bâtiment du 92 est d'inspiration Louis XIII et animé de bandeaux de briques polychromes. La corniche est agrémentée de céramiques caractéristiques du style Napoléon III.
- L'hôtel du 94 est un petit castel du même style néo Louis XIII reconnu comme étant l'une des plus belles villas de l'époque. Il se compose d'un bâtiment carré avec des fenêtres à meneaux et des gargouilles ainsi que d'une petite tourelle octogonale de style Renaissance.

**N° 96** : cet hôtel particulier à la façade de pierre blanche reprend les caractéristiques des demeures de la Loire à la mode de 1870. La toiture en ardoise est animée par le débordement des parties supérieures en pierre ouvragée des fenêtres du deuxième étage (*photo ci-dessus à gauche*).

**N° 101** : situé à l'entrée de l'avenue des Chalets, cet hôtel particulier a été construit par l'architecte Léon Salvan en 1889. De style néo-renaissance, il reprend tous les codes des hôtels précédents à savoir l'utilisation de la brique, de la pierre et de l'ardoise (*photo ci-dessus au centre*).

**N° 141 ou 61 boulevard de Beauséjour** : immeuble de cinq étages construit par Emile Bainier en 1900. Il est d'esprit moyenâgeux et néo-renaissance en pierre blanche. Son opulence décorative allant jusqu'à l'excès rappelle le goût du « toujours plus » de la bourgeoisie de l'époque (*photo ci-dessus à droite*).



## LE GRAND PALAIS ÉPHÉMÈRE N'EST PLUS !

Bravo aux *Amis du Champ-de-Mars* qui ont su mobiliser les Parisiens et les instances concernées (ministère de la Culture, Réunion des musées nationaux et mairie du 7<sup>e</sup>) pour faire disparaître cette construction inopportune.

Ils ont permis le vote unanime du Conseil de Paris, fin novembre 2024, pour la suppression du Grand Palais Éphémère. Son gestionnaire, le groupe GL Events, continuait malgré tout de manœuvrer pour obtenir une prolongation. Le GPE aurait dû partir le 30 novembre 2024. GL Events devra payer des indemnités de retard. Cependant, les dégâts sur les sols et les arbres sont innombrables et marqueront la vie du Champ-de-Mars pour de longues années.

Arrêtons d'utiliser les prestigieux sites parisiens à des fins commerciales !

# PROMENADE EN TRAM

**Samedi 5 avril, départ : 10h48**

Par une journée ensoleillée, nous quittons la porte Dauphine avec une dizaine de voyageurs et nous traversons agréablement l'avenue Foch avec une vue magistrale sur l'Arc de Triomphe. On est dans la verdure jusqu'à porte Maillot.



Puis on rentre dans la Ville par le boulevard Gouvion Saint-Cyr avec une impression de glisser sur la verdure puisque le rail est totalement intégré dans une pelouse. À ce moment-là, le tram commence à se remplir de voyageurs. Son circuit reprend principalement l'ancien boulevard des Maréchaux.

À la porte de Champerret, des immeubles modernes apparaissent à côté de petits hôtels particuliers datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Les HLM anciens en brique rouge sont présents à droite et à gauche de l'avenue. Des arbres ont été plantés, des pistes cyclables aménagées. Retour sur le boulevard Berthier avec la coexistence d'hôtels particuliers dont le siège de la SPA et des HLM. Des plantations ont été réalisées de part et d'autre. Tout cela est très propre et esthétique.

Avant la porte de Clichy, on remarque un changement : des immeubles de bureaux et des tours font leur apparition jusqu'au nouveau et majestueux Tribunal de Paris. Le tram est plein.

Des deux côtés de la rue, des restaurants et des commerces de toutes origines sont présents (boucheries halal, restaurants marocains, italiens, asiatiques).

On arrive porte de Saint-Ouen ; boulevard Ney, les trottoirs deviennent sales et les espaces verts sont rares.

La porte de Clignancourt célèbre pour « ses Puces » se caractérise par de nombreux immeubles et bureaux de toutes époques. Le tram a vraiment désengorgé la circulation à cet endroit.

Des tours de logements sociaux, des centres d'hébergement sont visibles porte de La Chapelle. Malheureusement, les équipements sportifs accessibles au public sont peu présents.

En arrivant porte d'Aubervilliers, une ambiance plus conviviale nous interpelle : beaucoup de magasins, de restaurants, des bureaux et des immeubles animent ce quartier jusqu'au quartier Rosa Park. On a une très jolie perspective sur le canal Saint-Denis avant d'arriver à la Cité des sciences et de l'industrie porte de la Villette.

On passe devant l'école du cirque, puis devant des bureaux de prestige avant d'arriver à La Philharmonie de Paris-Porte de Pantin.

Nous apercevons l'hôpital Robert-Debré avant la porte des Lilas qui nous a parue très charmante.

Le premier terminus, porte de Vincennes, est atteint à 11h51.



Après une petite pause-café au soleil, nous prenons le tram porte de Vincennes - pont du Garigliano à 12h13.

Dès le départ, celui-ci est plein. Sur le boulevard Soult, des HLM et des immeubles haussmanniens se côtoient sans trop de commerce jusqu'à la porte Dorée où nous pouvons admirer le musée des colonies devenu le musée national de l'histoire de l'immigration.

De la porte de Charenton à la porte d'Ivry, des grues, des constructions non terminées montrent un quartier en plein réaménagement.

Sur le boulevard Massena, à la porte d'Ivry, des tours de 32 étages se dessinent jusqu'à la porte d'Italie.

Il faut attendre d'arriver à la Cité universitaire pour retrouver un cadre plus vert, avec des bâtiments qui nous dépaysent, et l'agréable Parc Montsouris.

La porte d'Orléans n'attire pas les regards : les pelouses sont sales, les installations du tram ne sont pas entretenues et les immeubles de part et d'autre ont peu d'intérêt.

À la porte de Vanves, la majorité des passagers quittent le tram. Nous continuons calmement jusqu'à la porte de Versailles et nous longeons le parc des expositions ainsi que la fameuse tour Triangle encore en construction.

On passe devant le ministère des Armées jusqu'à Balard où le tram se vide avant l'arrivée au pont du Garigliano à 12h58.

En conclusion de cette promenade très agréable et sans stress, on peut faire quelques remarques : le trajet sud nous a marqué par le manque d'entretien des installations, des bâtiments sans caractère, une nature moins présente.

En revanche, le trajet nord, plus récent, est à la fois plus vert, mieux entretenu et traverse des lieux dignes d'intérêt.

**En avant, partez comme nous à l'aventure et vous ne serez pas déçus !!!**

## INTERVENTION DE JÉRÉMY REDLER

### *Maire du 16<sup>e</sup> à l'assemblée générale de XVI<sup>e</sup> Demain du 19 mars 2025*



Nous remercions le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement d'être venu clore notre assemblée générale en restant longuement discuter et répondre aux questions sur les préoccupations des habitants du 16<sup>e</sup>. Plusieurs sujets ont été abordés :

- 1- Le Maire se félicite d'avoir réussi, avec l'aide du Préfet, à contraindre la maire de Paris à réouvrir la circulation de la partie sud-est de la place du Trocadéro. Les travaux de remise en état de la place démarreront vers le 15 avril et dureront deux mois. Le Maire a demandé la mise en place d'une piste cyclable ceinturant la place.
- 2- Concernant le pont d'Iéna, le projet a été modifié afin de laisser passer les bus, taxis, véhicules de secours et vélos. La sécurité du pont et de la tour Eiffel s'est bien améliorée grâce à la présence quasi permanente de la police municipale et de la police nationale.
- 3- Hôtel Mezzara rue Jean-de-la-Fontaine : depuis le résultat infructueux de l'appel d'offre de 2023, il semble y avoir quelques pistes concernant son avenir. Il y a urgence à trouver un repeneur afin d'engager les travaux d'entretien qui sont nécessaires. Le Maire a demandé, lors d'un Conseil de Paris, que la mairie de Paris fasse avancer ce dossier.
- 4- Le projet immobilier de l'école rue Erlanger – boulevard Exelmans est toujours au point mort.
- 5- Le bail attribué à l'association *Aurore* sur le bâtiment Rossini de l'hôpital Sainte-Périne (angle rue Chardon-Lagache – rue Wilhelm) semble avoir été prolongé. Le Maire a demandé le classement de la chapelle qui en dépend.
- 6- Un adhérent a demandé s'il serait possible d'installer une caméra pour surveiller la rue Dangeau (métro Jasmin). Le Maire a répondu que, la mairie de Paris n'installant que trois à quatre nouveaux points de surveillance (chacun étant composé de 3 à 4 caméras) tous les trois ans, il y a des situations plus urgentes. Pour information, le Maire a obtenu la mise en place de 19 points de surveillance en 2024 (95 caméras).
- 7- Le Maire a souligné que le 16<sup>e</sup> était un arrondissement très sécurisé et qu'il étudie régulièrement les incidents avec la très active commissaire de police du 16<sup>e</sup> Hélène Denechère.

## C H U T T T !

Chut ! : interjection dont on se sert pour avertir ou ordonner de faire silence !

Dans nos villes, de tout temps, le silence est une matière première très rare. Entre les travaux, les moyens de transport et leurs klaxons, les terrasses éphémères ou non avec la musique à fond parfois, force est de constater que la pollution sonore nous envahit... dont nous sommes nous-mêmes parfois responsables ! L'important pour lutter contre ces nuisances est de chercher les origines des sources du bruit.

Une fois connues les sources, les collectivités doivent pouvoir limiter le bruit par des actions pro-actives que nous pouvons suggérer tous ensemble, notamment lors des réunions des conseils de quartier et ainsi trouver des solutions adaptées à notre proximité.



Tout d'abord, il faut agir sur le niveau sonore : revêtements de sol plus adaptés dans le domaine public en optant pour des matériaux qui atténuent les vibrations et le bruit. La mise en place de protections acoustiques, tels qu'écrans anti-bruit ou mottes de terre, comme parfois le long du boulevard périphérique, et bien sûr le développement des arbres en bordure de rues, squares, jardins et parcs, voire des façades et toits végétalisés. Les protections acoustiques peuvent aussi être du domaine privé, même dans des bâtiments

haussmanniens (murs isolants, fenêtres à double vitrage, toits insonorisés sont quelques exemples pratiques).

Il faut néanmoins relever que c'est l'optimisation de la construction de futurs bâtiments qui permettra d'intégrer ces solutions de manière optimale, ainsi que leur emplacement.

L'apaisement peut venir aussi des mobilités douces, comme le vélo (et donc les pistes cyclables) en laissant la place aux piétons pour marcher et aux transports en commun moins bruyants.

Non seulement ces choix permettent d'améliorer la santé de chacun et de réduire le niveau de stress, mais l'économie en bénéficie aussi. En effet, les zones bruyantes peuvent dissuader les entreprises de s'implanter et les promoteurs de construire des logements, tandis que les zones plus calmes sont plus attirantes.

La technologie peut faciliter les choses avec une gestion intelligente des flux de circulation permettant de réduire les embouteillages notamment.

Notre mode de vie peut aussi être questionné pour faciliter le silence et la tranquillité : c'est bien le bruit ambiant dû à l'activité humaine, donc la nôtre !

Il faut donc encourager les pratiques vertueuses pour obtenir un cadre de vie plus apaisé permettant un sommeil plus confortable, un impact sur l'humeur plus positif et une meilleure concentration.

La sensibilisation aux effets néfastes du bruit et l'éducation doivent nous permettre d'améliorer notre confort acoustique et contribuer à une meilleure santé pour chacun d'entre nous.

Nous retrouverons donc le plaisir et l'agrément de se retrouver pour échanger dans le calme, sans être obligé de dire

Chuttt !

## C L I S

Le *Centre de liaison et d'initiative sociales*, situé dans les locaux de la mairie du 16<sup>e</sup>, offre aux habitants de l'arrondissement des cours de toute nature et des cycles de conférence organisés par les *Rencontres Activités Culturelles du CLIS*.

Les activités sociales sont orientées vers l'apprentissage et le soutien scolaire.

Les animations culturelles sont développées autour de conférences très suivies, des expositions, les sorties et le théâtre

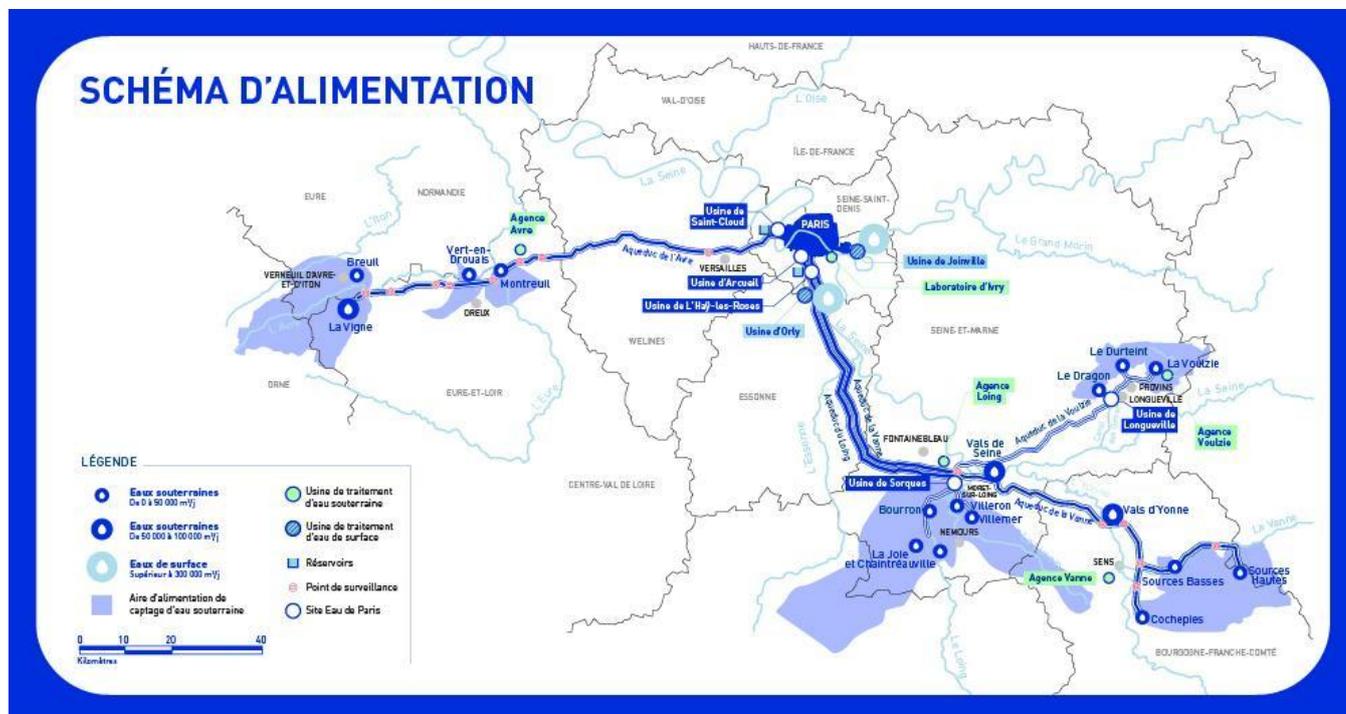
Vous pouvez consulter son site : <http://www.clis-asso.fr/Culture/confracc.html>

Rappelons que XVI<sup>e</sup> DEMAÏN, créée en 1966, a joué dès sa création un rôle important dans l'animation de l'arrondissement. Plusieurs de ses membres apportèrent un concours à la mise en place du CLIS et en constituèrent le premier noyau. Il nous revient donc de soutenir son activité en mémoire de ses créateurs.

# D'OÙ VIENT L'EAU QUE NOUS BUVONS À PARIS ?

L'eau de Paris a deux origines : il s'agit pour moitié :

- D'eaux souterraines captées en Île-de-France, en Bourgogne et en Normandie.
- D'eaux fluviales provenant de la Seine et de la Marne.



**Les eaux souterraines** sont des eaux de pluie qui s'infiltrent sous terre. Elles traversent des couches de sables et de graviers qui font fonction de filtre et forment une nappe souterraine lorsqu'elles rencontrent une couche imperméable. Ces eaux subissent un traitement par charbon actif et ultrafiltration pour éliminer toute trace de polluant.

**Les eaux de rivière** subissent un processus de potabilisation qui met en œuvre une succession de filtrations : clarifiées par dégrillage puis affinées par ozonification, charbon actif et ultraviolet.

Selon les quartiers, les Parisiens bénéficient d'un mélange d'eaux souterraines et d'eaux de rivières potabilisées. Le 16<sup>e</sup> Sud reçoit des eaux provenant de la région de Sens acheminées via l'aqueduc de la Vanne pour traitement à l'usine de l'Haÿ-les-Roses et stockées avec l'eau de la Seine traitée à l'usine d'Orly. Le 16<sup>e</sup> Nord est alimenté par les sources de l'Avre traitées à l'usine de Saint Cloud.

Des réservoirs d'une capacité d'environ 1 870 000 m<sup>3</sup> permettent de desservir Paris :

- **Le réservoir de Montsouris** (203 000 m<sup>3</sup>) à partir des eaux provenant des aqueducs de la Vanne et du Loing, dessert les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et en partie les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements.
- **Les réservoirs de Ménilmontant et des Lilas, les réservoirs et cuves de Belleville et de Montmartre** (300 000 m<sup>3</sup>) à partir des eaux provenant de l'usine de Joinville, dessert les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> et, en partie, les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements.
- **Le réservoir de l'Haÿ-les-Roses** (229 000 m<sup>3</sup>) à partir des eaux provenant de l'usine d'Orly, dessert une partie des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.
- **Le réservoir de Saint-Cloud** (355 000 m<sup>3</sup>) à partir des eaux provenant de l'aqueduc de l'Avre, dessert le 17<sup>e</sup> arrondissement et en partie les 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements.

Le principal problème d'Eau de Paris, la société publique gestionnaire, est de préserver la qualité de l'eau. Les enquêtes régulières réalisées auprès des Parisiens montrent leur satisfaction sur la qualité de l'eau bue. Il n'en reste pas moins que certains des polluants appelés PFAS (de l'anglais *per- and polyfluoroalkyl substances*), également nommés polluants éternels du fait de leur persistance dans l'environnement, ne sont encore suffisamment pris en compte. Le journal Le Monde recense 380 usines représentant 99 % de cette pollution. C'est pourquoi Eau de Paris a déposé une plainte contre X auprès du tribunal judiciaire de Paris. L'objectif est d'établir la responsabilité des producteurs de PFAS, ces polluants *éternels* qui contaminent l'eau, et de faire appliquer le principe du pollueur-payeur.

# UNE NOUVELLE RUE DE RIVOLI ?

Après les travaux d'embellissement de l'avenue des Champs-Élysées, de la porte Maillot et le projet d'aménagement de la place de la Concorde, il reste à revoir la mythique rue de Rivoli dont les derniers aménagements rendent dantesque la circulation.

Dans notre dernière lettre, nous vous avons présenté le projet de réaménagement de la place de la Concorde (voir Lettre n° 185 page 9). Le lauréat pour sa réalisation a été choisi mercredi 26 mars 2025 : l'équipe de Philippe Prost pour l'architecture, le patrimoine et l'urbanisme, et de Bruel-Delmar pour le paysage, a remporté l'appel d'offres pour son



Vue aérienne de la Place de la Concorde  
par Philippe Prost architecte/AAPP © Jeudi Wang / adagp 2025

équilibre entre la préservation de l'identité historique de la place et son actualisation.

Le projet lauréat prévoit l'agrandissement de l'anneau central, la végétalisation des parterres et des fossés reconstitués, la plantation de 131 arbres et la piétonisation des deux tiers de la surface totale de la place, tout en permettant la circulation des véhicules.

Par ailleurs, la moitié du sol de la place sera rendu perméable, ce qui permettra de le rafraîchir de 8°. Le budget du projet se monte pour l'instant entre 36 et 38 M€. Les travaux devraient commencer fin 2025, pour s'achever entre 2027 et 2030.

Et maintenant rue de Rivoli : le collectif *Rivoli 2030*, lancé en 2023 et composé de propriétaires, hôteliers et restaurateurs, songe à sa transformation. *L'Atelier Soil*, agence d'architecture et d'urbanisme mandaté pour cette transformation, a réalisé une étude auprès d'une quarantaine d'acteurs dont le Louvre, la Fondation Cartier, les musées, le ministère de la Culture. *Le Parisien* en résume les enjeux (Cf. *Le Parisien* du 14 février 2025).

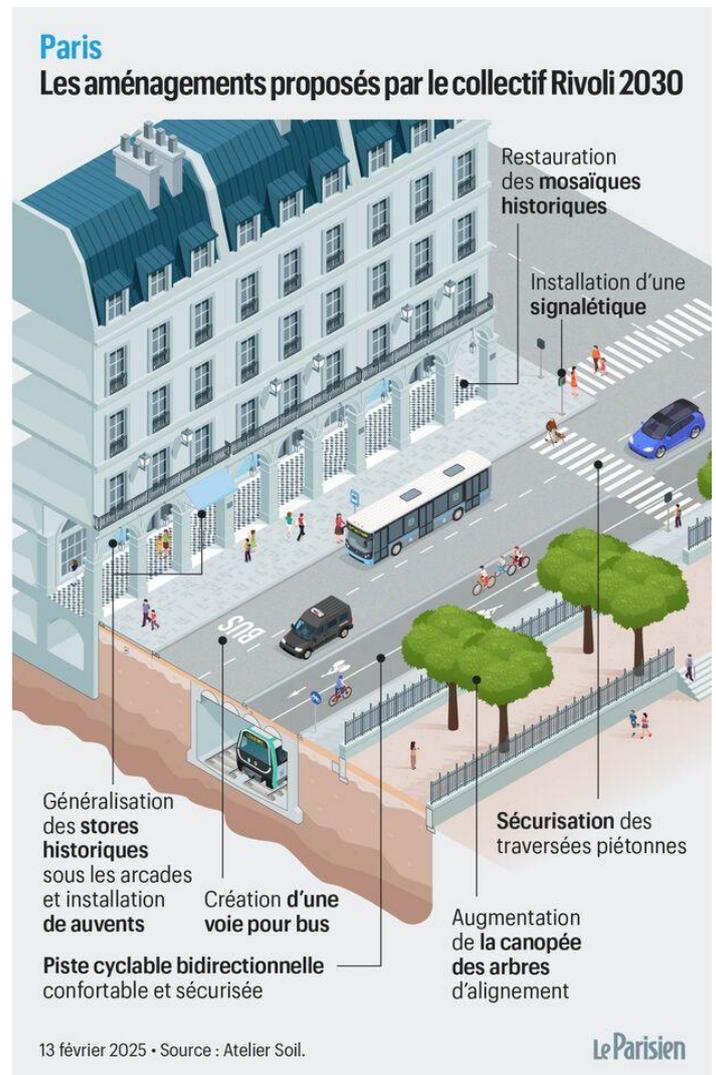
Il s'agit tout d'abord de restaurer le patrimoine architectural, en particulier les pavages et les mosaïques sous les arcades et d'unifier les stores.

Ensuite, le vrai problème est de mieux faire cohabiter les très nombreux cyclistes et piétons en créant pour ces derniers un large trottoir de cinq mètres devant les arcades. La place accordée aux vélos serait réduite à sept mètres de large, mais mieux sécurisée. Enfin, un couloir pour les bus serait créé. Cependant, la voie pour les véhicules motorisés ne changerait pas et ne concernerait hélas ! toujours que les taxis et les seuls riverains, ce que nous regrettons, car la rue de Rivoli est un axe majeur est-ouest de l'agglomération, vital pour l'économie de la Ville. Un effort de végétalisation est prévu, mais restera minime compte tenu du sous-sol très encombré.

Le budget n'est pas encore chiffré.

Ariel Weil, le maire de Paris-Centre (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements), reconnaît qu'« elle mérite bien sa mue » et Lamia El Aaraje, adjointe d'Anne Hidalgo chargée de l'urbanisme, souligne que cette étude prend en compte les enjeux portés par la Ville comme la place du végétal, des piétons et des transports en commun.

Espérons qu'ils seront entendus !



# QUARTIER DE LA GARE DU PONT DE SÈVRES

## Évolutions récentes et perspectives

Six ans après l'article de notre Lettre n° 170 de juillet 2019, <https://www.16medemain.fr/historique.html>, il nous a semblé utile de faire le point sur l'évolution du projet en s'appuyant sur l'étude de l'Atelier parisien urbanisme (APUR).



© Agence Duthilleul / perspective Studio Miho / SGP

Vue aérienne du projet de gare de Pont de Sèvres, avec la création d'un parc et d'une passerelle piétonne qui mène à La Seine musicale

À partir de la gare du pont de Sèvres, la ligne 15 du *Grand Paris Express* permettra de rejoindre la Défense et Saint Denis par la branche nord, Versailles chantier, le campus universitaire de Palaiseau et Noisy-Champs par la branche sud.

La station pont de Sèvres de la ligne 15 sera reliée aux lignes 9 du métro et T2 du tramway.

La phase d'essai et la marche à blanc ont eu lieu courant 2024.

Fin 2026 – début 2027, la livraison de la gare aura lieu lors de la mise en service de la ligne 15 Sud. La branche nord le sera ultérieurement.

Voir <https://www.grandparisexpress.fr/ligne-15/gare-pont-de-sevres>

En surface, dix ans après le premier état des lieux, l'aménagement du quartier répondra à de nouvelles attentes, comme les pistes cyclables et les espaces ouverts au public.

La ZAC Seguin-Rives de Seine couvre 93 ha. Ces opérations représentent 872 275 m<sup>2</sup>. Il reste 24 % à livrer à l'horizon 2026, en même temps que la nouvelle gare.

681 100 m<sup>2</sup> se caractérisent par une mixité de programmes intégrant logement libres et sociaux, bureaux, commerces, équipements publics avec un parc de sept hectares.

Le rapport de l'APUR souligne cependant un potentiel utopique de « renaturation » : le quartier de la gare du Pont de Sèvres est fortement exposé au bruit et à un niveau important de pollution de l'air puisqu'il est traversé par la nationale 10 et fortement marqué par des échangeurs.



## FUTUR MUSÉE DE L'ŒUVRE DE NOTRE-DAME

Le 8 décembre 2023, visitant les travaux de reconstruction de la cathédrale, le Président de la République a demandé à l'équipe qui l'accompagnait où en était le projet de musée pour Notre-Dame de Paris. L'embarras de son auditoire fut grand.

En effet, le Président souhaite un grand musée, de l'ordre de 20 000 m<sup>2</sup>, identique au musée de l'Œuvre de Strasbourg. Il y serait exposé de vastes pièces comme le tapis du chœur de la cathédrale, les grandes tapisseries mises en réserve au Louvre ou les six vitraux en grisaille de Viollet-le-Duc. Ces derniers devraient quitter Notre-Dame de Paris pour laisser leur place à six nouveaux vitraux figuratifs commandés à l'artiste Claire Tabouret malgré l'opposition de la *Commission supérieure du patrimoine et de l'architecture* et de Stéphane Bern défenseur du patrimoine. À ces œuvres, s'ajoutent quinze ateliers des métiers traditionnels de l'architecture religieuse.



Une telle surface ne pouvait se trouver qu'à l'Hôtel-Dieu. Or, l'APHP a signé en 2019 avec le promoteur *Novaxia* une promesse de bail à construction de 80 ans pour 20 000 m<sup>2</sup>, sur le total des 52 000 de l'Hôtel-Dieu, pour un loyer capitalisé qui serait de 144 M€. Pour tenir compte de cette demande, *Novaxia* a rajouté un troisième pôle culturel à son projet de départ :

- Un **volet hospitalo-universitaire**, sur environ 26 000 m<sup>2</sup> (50 % de l'ensemble), conduit par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), occupera le nord-est, côté rue d'Arcole/quai de la Corse.
- Un **volet baptisé « Agora »**, conduit par la société *Novaxia*, sur environ 20 000 m<sup>2</sup>, côté parvis de Notre-Dame, sera dédié pour moitié au pôle innovation et recherche en santé, l'autre moitié à un programme comprenant bureaux, commerces et logements.
- Un **volet patrimonial et culturel**, porté par le Centre des Monuments Nationaux pour le compte du ministère de la Culture, sur 6 000 m<sup>2</sup>, au nord-ouest, du côté de la rue de la Cité. Il s'agit de l'installation d'un musée dédié à la cathédrale Notre-Dame.

**La Préfecture de Paris organise entre le lundi 2 juin et le vendredi 4 juillet 2025 une enquête publique sur le projet Nouvel Hôtel-Dieu de l'AP-HP pour recueillir les avis et les observations sur le projet.**  
<https://www.registre-numerique.fr/nouvelhoteldieu>

La mise en compatibilité du PLU de Paris nécessite cependant de reclasser une partie du site du projet de zone urbaine de grands services urbains (UGSU) en zone urbaine générale (UG) pour autoriser les destinations d'habitation, de bureaux et de commerces des volets « Agora » et patrimonial. De nombreuses autorités culturelles et politiques s'opposent à ce programme qui nécessite une modification partielle du classement de l'Hôtel-Dieu comme surface publique de santé au PLU de Paris. Cette révision est indispensable pour que le promoteur puisse construire son projet. Or, la majorité du Conseil de Paris n'est pas prête à cette modification. La situation pourrait être bloquée.



Pendant ce temps, *Novaxia* attend des jours meilleurs pour honorer la promesse d'achat qu'il a signée avec la ville de Boulogne pour rénover les 2 500 m<sup>2</sup> du château Rothschild contigu au bois de Boulogne et situé derrière l'hôpital Ambroise-Paré.



### Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIedemain@gmail.com](mailto:XVIedemain@gmail.com) ; [www.16emedemain.fr](http://www.16emedemain.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Isabelle Brun, Luc Domenge, François Douady,

Christine Henry, Claude Muyard, Alain de Neufville et Philippe Porté

Crédits photos : LP/Paul Abran, Le Parisien, Novaxia, RATP

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris